



Service de la Coordination des Politiques Publiques

Madame la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence et Madame la Présidente du Conseil départemental

à

Mesdames et Messieurs les Maires Mesdames et Messieurs les Présidents des EPCI

Digne-les-bains, le 16 juin 2022

Objet : Courrier de sensibilisation - déploiement de la Fibre optique

Dans les Alpes de Haute-Provence, le Très Haut Débit reste une priorité pour accélérer l'accès à l'information, aux services et aux facilités numériques. C'est pourquoi l'État et le Conseil départemental assurent conjointement le suivi du déploiement de la fibre sur le territoire afin que des services de qualité aux usagers puissent être développés au bénéfice des Bas-Alpins.

Le plan France Très Haut Débit, initié par l'État, fixe l'objectif national de couverture intégrale du territoire et de généralisation de la fibre optique en 2025. Dans notre département, les déploiements sont en cours par les opérateurs d'infrastructure XpFibre et Orange et un certain nombre de communes peut d'ores et déjà bénéficier de cette technologie qui améliore substantiellement leur capacité d'utilisation quotidienne des outils numériques et renforce l'attractivité économique de notre territoire.

Dans le cadre de ce déploiement, vous pouvez être démarchés par les opérateurs commerciaux. Nous vous invitons à accorder une vigilance toute particulière aux propositions qui pourraient vous être faites. En effet, des démarches commerciales abusives ont été signalées par plusieurs communes du territoire. Aussi, nous vous rappelons que l'opérateur d'infrastructure (OI) en charge du déploiement, XpFibre, filiale de SFR, met ses installations à disposition des opérateurs commerciaux tels qu'Orange, SFR, Free ou Bouygues Telecom. Chacun des opérateurs aura accès au réseau dans les mêmes délais et conditions.



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence 8, Rue du Docteur ROMIEU DES ALPES- 04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX
DE-HAUTE-

Affaire suivie par : Aurélie BALDO

Mel: aurelie baldo@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Tél: 04 92 36 72 37

Les abonnés ont donc la liberté de souscrire une offre auprès de <u>l'opérateur de leur</u> choix, à condition que celui-ci ait raccordé à son propre réseau l'armoire de rue (ou point de mutualisation), propriété de l'OI, la plus proche de leur domicile.

Nous tenons à garantir le respect du droit à la concurrence et vous informons que nos services restent à votre disposition pour répondre à vos questions sur ce sujet ou être destinataires d'éventuels signalements.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les élues, Messieurs les élus, l'expression de notre considération distinguée.

La Présidente du Conseil départemental,

Éliane BARREILLE

La Préfète.

Violaine DEMARET

Préfecture des Alpes de-Haute-Provence 8. Rue du Docteur ROMIEU DES ALPES- 04016 DIGNE LES BAINS CEDEX

Affaire suivie par : Aurélie BALDO

Mel : aurelie baldo@alpes-de-haute-provence gouy fr

Tél: 04 92 36 72 37